



Dispositions d'exécution pour la finale de la Cible campagne fusil 300m et pistolet 25m

Edition 2009 - Page 1

Doc.-N° 3.12.03 f

La Division fusil 300m édicte pour la finale de la Cible campagne fusil 300m et pistolet 25m (Ccamp-300/25) les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

1. Bases

- 1.1 Règlement de la Cible campagne fusil 300m et pistolet 25m (Ccamp-300/25; Doc.-N° 3.12.01) du 24 octobre 2008
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST; Doc.-N° 2.10)
- 1.3 Dispositions d'exécution (DE) relatives au droit de participation des ressortissants étrangers aux compétitions de la FST (Doc.-N° 2.18.01)
- 1.4 DE pour le tir des Adolescents (Doc.-N° 2.18.03)
- 1.5 Catalogue des moyens auxiliaires autorisés par le DDPS (Ccomp S et P; Form 27.132)

2. Date et lieu

Date: Samedi, le 6 septembre 2009

Lieu: Stand de tir Röti, Möhlin près de Rheinfelden

3. Droit de participation

Peuvent participer à la finale les personnes qui ont tiré la Cible campagne dans l'année en cours et dont les résultats ont été transmis à temps par leur société à la centrale d'annonce.

La finale de la Ccamp-300/25 n'est pas soumise à l'obligation de la licence.

4. Inscription

Les tireurs¹ qualifiés pour la finale y sont personnellement invités vers la mi-août. Ils doivent s'inscrire dans le délai mentionné dans l'invitation. L'omission ou une inscription tardive annule le droit de participation. Le remplacement n'est pas admis.

4.1 Empêchement

Les ayant droit qui ne peuvent pas participer à la finale doivent en faire part immédiatement à la centrale d'annonce de la Ccamp-300/25 par courriel (campani@sunrise.ch).

¹ Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées

5. Contrôles

Des contrôles des armes de sport ainsi que de l'équipement peuvent avoir lieu avant, pendant et après le tir.

En ce qui concerne l'habillement, les armes de sport et les moyens auxiliaires, les RTSp de la FST ainsi que le catalogue des moyens auxiliaires du Ccomp S et P, dans leurs versions actuelles le jour de la finale, font foi.

6. Déroulement de la compétition

6.1 Programme de tir fusil 300m

| | |
|------------------|--|
| Armes: | Seuls sont admis les armes d'ordonnance et les moyens auxiliaires autorisés selon le catalogue du DDPS (Ccomp S et P; Form 27.132) |
| Cible: | Cible combinée B4 (Form. 34.21) |
| Nombre de coups: | 18 (selon règl. FST du Tir fédéral en campagne; Doc.-N° 3.10.01) |
| Coups d'essai: | Aucun |
| Position: | . Fass 57 et Fass 90 sur bipied . Mousqueton couché bras franc ou appuyé |

6.2 Programme de tir pistolet 25m

| | |
|------------------|--|
| Armes: | Seuls sont admis les pistolets d'ordonnance et les moyens auxiliaires autorisés selon le catalogue du DDPS (Ccomp S et P; Form 27.132) |
| Cible: | Cible pistolet vitesse d'ordonnance 25m (Form. 34.17) rectangulaire, noire (76 x 45cm, avec zones d'évaluation de 6 à 10) |
| Nombre de coups: | 18 (selon règl. FST du Tir fédéral en campagne; Doc.-N° 3.10.01) |
| Coups d'essai: | Aucun |
| Position: | Debout, l'arme tenue à une ou deux mains |

6.3 Temps de tir

Les temps de tir figurent sur l'invitation à la finale et sont obligatoires. Il n'est échangé aucune correspondance relative à des désirs de dérogation aux temps impartis.

6.4 Dépouillement des résultats

- Fusil 300m
Le dépouillement des résultats est fait électroniquement
- Pistolet 25m
Le dépouillement des résultats est fait manuellement par l'organisateur

7. Barrage final

Les meilleurs tireurs classés de la Finale sont qualifiés pour le barrage final qui a lieu à la fin de la journée de la Finale. Pour ce barrage peuvent se qualifier:

- 300m
 - . Elite: 20 tireurs
 - . Juniors et adolescents: 10 tireurs
- 25m
 - . Elite: 10 tireurs
 - . Juniors et adolescents: 5 tireurs

Les noms des personnes en droit de participer à ce barrage final sont affichés immédiatement après la fin du tir de la dernière relève de la finale. Les tireurs qui ne sont plus présents ne sont pas remplacés.

Le classement se fait à l'addition des résultats de la finale et du barrage final. En cas d'égalité, il est tenu compte:

1. du résultat du Tir fédéral en campagne;
2. du résultat de la finale;
3. de l'âge.

8. Réclamations

Les éventuelles réclamations doivent parvenir au jury de concours au plus tard dans les 10 minutes suivant l'affichage des résultats au tableau du stand de tir Röti. En cas de désaccord, un recours peut être déposé auprès du jury d'appel dans les 20 minutes suivant la communication de la décision du jury de concours.

9. Jury

Le jury de concours et le jury d'appel sont composés de trois personnes chacun. Les noms de ces personnes sont communiqués le jour de la compétition.

10. Finances

Les frais de la finale et du barrage final sont pris en charge par la FST.

11. Distinctions

Les trois premiers des catégories Elite et Juniors/Adolescents reçoivent une distinction.

12. Proclamation des résultats

La proclamation des résultats a lieu vers 14h30 au stand de tir Röti.

13. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions contraires, notamment celles relatives aux finales précédentes de la Cible «Feldschlösschen-Le Point»;
- ont été approuvées par la Division fusil 300m le 9 juillet 2009;
- entrent immédiatement en vigueur.

FÉDÉRATION SPORTIVE SUISSE DE TIR

Le chef de la Division
fusil 300m

Le chef du ressort
exercices fédéraux

D. Siegenthaler

M. Merki